

## Documents nécessaires

**Voici la  
liste des  
pièces à  
fournir  
pour  
l'enregistre  
ment de  
votre  
dossier:**

- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité de l'élève
- 4 Photos d'identités format E-photo
- Photocopie du Permis AM/BSR (si obtenu)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (EDF, SAUR, Téléphone, impôts)
- Attestation d'hébergement datée et signée (personne qui justifie le domicile)
- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport de la personne justifiant le domicile
- 1 enveloppe timbrée
- Si plus de 17 ans: Photocopie de la convocation ou de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) \*



**IMPORTANT**



La personne figurant sur le justificatif de domicile doit être celle qui établit l'attestation d'hébergement et qui transmet sa pièce d'identité



# Attestation ou Participation ?



AVANT 17 ANS

A PARTIR DE 25 ANS



Aucun justificatif à fournir

ENTRE 17 ANS ET 24 ANS



Photocopie de la convocation ou  
certificat de participation à la JDC

  
Secrétariat général pour l'administration

N° d'ordre: 320907320907

  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL  
Imprimé n° 106/12  
Instruction n° 620/DEF/SGA  
du 16 juin 1998.

**CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PARTICIPATION  
À L'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.**

Le général de corps d'armée Claude PERNEL  
directeur du Service National  
certifie que  
Identifiant défense 1133011330  
est en règle au regard des obligations du code du service national.

Le 11 Mars 2009  
(Cachet et signature de l'autorité).

*Le (la) titulaire,*



Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.